



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

Avancements de grade, pour une vraie carrière !

Avril 2024,

Depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités doivent définir elles-même des taux de promotions par grade dans chaque filière. Ces taux sont déterminés par l'assemblée délibérante après avis du Comité social territorial (CST). **Le CST du 18 mars a entériné la dernière campagne d'avancements de grade, FO votant pour et SudCT, contrairement à l'an dernier, s'y est opposé.**

Comme chaque année, bon nombre d'agent-e-s se sont vus refuser un avancement de grade alors même qu'ils-elles remplissaient les conditions statutaires. En cause, la règle des ratios et des cotations pouvant être bloquantes pour l'avancement à certains grades.

Ainsi sur 1816 agent-e-s pouvant prétendre à un avancement, seuls 156 postes ont été ouverts à l'avancement, soit un peu plus de 8,59 % des agent-e-s concerné-e-s !

A titre d'exemple, seuls 23 agent-e-s sur 521 concerné-e-s vont passer Agent de Maîtrise par l'ancienneté soit à peine 4 %, seuls 17 agent-e-s sur 68 concerné-e-s vont passer Adjoint Technique Principal de 1ère classe soit à peine 25%, 3 agent-e-s sur 11 vont passer Adjoint Administratif Principal de 2ème classe soit 27% ou encore 3 agent-e-s sur 8 concerné-e-s vont passer Adjoint Patrimoine Principal 2ème classe. **En pleine période d'inflation et après un dégel du point d'indice très en de ça de la situation, c'est pour beaucoup la double peine, d'autant plus que des agents attendent parfois depuis plus de 10 ans un avancement quand d'autres ne l'ont jamais obtenu, ce qui est contraire à l'esprit de la fonction publique de carrière.**



La position de la CGT

La CGT, nationalement, a des propositions, comme par exemple, la refonte de la grille des carrières des agent-e-s :

- **un avancement linéaire (sans quotas, sans ratios) permettant à tous les agent-e-s d'avoir un déroulement de carrière continue.**
- **de porter le SMIC à 2000 euros brut, qui serait le début de la carrière de l'agent-e.**

Dans l'attente d'une réforme progressiste et socialement juste, nous revendiquons localement :

- **la nomination dans le cadre de la promotion sociale de tous les agents remplissant les conditions statutaires et la prise en compte uniquement l'ancienneté dans la Fonction Publique et l'âge de l'agent.**
- **le relèvement des ratios actuels à 100% pour les avancements de grades.** Ceci permettrait de nommer tous les agents remplissant les conditions comme le prévoit le Statut National.

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>

Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67